

25 mar 2016 -15:00

Appartient à Conseil des ministres du 25 mars 2016

Approbation de deux conventions portant sur des immeubles domaniaux

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi domaniale.

L'avant-projet a pour objet l'approbation de deux conventions portant sur des immeubles domaniaux et conclues par actes amiables en 2013 et 2014, dans des conditions requérant l'intervention du pouvoir législatif :

- la vente en juillet 2013 d'un bâtiment administratif sis à Etterbeek, rue des Champs 41/65, à la commune d'Etterbeek pour le prix de 9.888.000 euros
- la vente en décembre 2014 d'un bâtiment administratif avec terrain sis à Anvers, Britselei 68 et Begijnenvest 16-18, à la société anonyme MIFRECO pour le prix de 2.920.000 euros

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>